

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCIE-DES-LAURENTIDES

Séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Lucie-des-Laurentides tenue le 5 août 2019 à compter de 19h00, la séance extraordinaire a été convoquée conformément à la loi. L'avis de convocation a été notifié tel que requis par le code municipal aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

Étaient présents :	La Mairesse Les conseillers	Anne Guylaine Legault Sophie Chénier Annie Dufort Gaétan Dutil Manon Bissonnette
	Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim	Steve Deschenes
Sont absents :	Les conseillers	Dominic St-Laurent Carine Gohier

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
2. RÉSOLUTIONS
 - a) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME DU 31 JUILLET 2019
 - b) PIIA : 1980, AVENUE E. PILON
 - c) PIIA : 2045, AVENUE E. PILON
 - d) PIIA : 1990, AVENUE A.-BOILEAU
 - e) PIIA : 2005, RUE G. POULIN
 - f) PIIA : 1763, RUE R.-DESLAURIERS
 - g) PIIA: 1940, RUE W-THOUIN
 - h) PIIA : 1727, RUE R.-DESLAURIERS
 - i) PIIA: 2001, RUE R.-CHARETTE
 - j) PIIA: 885, CHEMIN DE SAINTE-LUCIE
 - k) PIIA: CHEMIN DU GOLF – MATRICULE : 5107-76-8564
 - l) PIIA: 2062, CROISSANT GALARNEAU
 - m) PIIA: CHEMIN CHARLES – MATRICULE : 5205-33-2665
 - n) LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT POUR L'ACTUALISATION DU TAUX HORAIRE DU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

- o) EMBAUCHE D'UNE INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution
19-08-145

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de Mme la conseillère Manon Bissonnette, il est résolu unanimement que l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté aux membres du conseil par le directeur général en ajoutant le point o).

2. RÉSOLUTIONS

Résolution
19-08-146

- a) ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME DU 31 JUILLET 2019

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif en urbanisme se sont rencontrés pour discuter de différents projets de construction et rénovation des citoyens.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Manon Bissonnette, il est résolu unanimement :

QUE le conseil accepte et adopte le procès-verbal de la réunion du CCU du 31 juillet 2019.

ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019

Résolution
19-08-147

- b) PIIA : 1980, AVENUE E. PILON

Il est proposé par M. Jacques De Villers et majoritairement résolu de recommander au Conseil municipal d'approuver les plans visant le remplacement du revêtement de la toiture de la résidence selon les documents fournis et présentés au CCU.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Manon Bissonnette, il est résolu unanimement :

QUE le conseil approuve le plan d'implantation et d'intégration architectural pour le 1980, avenue E. Pilon.

ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019

Résolution
19-08-148

- c) PIIA : 2045, AVENUE E. PILON

Il est proposé par M. Frank Schiavone et majoritairement résolu de recommander au Conseil municipal d'approuver les plans visant le remplacement du revêtement de la toiture de la résidence selon les documents fournis et présentés au CCU.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Manon Bissonnette, il est résolu unanimement :

QUE le conseil approuve le plan d'implantation et d'intégration architectural pour le 2045, avenue E. Pilon.

ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019

Résolution
19-08-149

d) PIIA : 1990, AVENUE A.-BOILEAU

Il est proposé par M. Jacques De Villers et majoritairement résolu de recommander au Conseil municipal d'approuver les plans visant le remplacement du revêtement de la toiture de la résidence selon les documents fournis et présentés au CCU.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Manon Bissonnette, il est résolu unanimement :

QUE le conseil approuve le plan d'implantation et d'intégration architectural pour le 1990, avenue A.-Boileau.

ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019

Résolution
19-08-150

e) PIIA : 2005, RUE G. POULIN

Il est proposé par Mme Manon Bissonnette et majoritairement résolu de recommander au Conseil municipal d'approuver les plans visant le remplacement du revêtement de la toiture de la résidence selon les documents fournis et présentés au CCU.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Gaétan Dutil, il est résolu unanimement :

QUE le conseil approuve le plan d'implantation et d'intégration architectural pour le 2005, rue G. Poulin.

ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019

Résolution
19-08-151

f) PIIA : 1763, RUE R.-DESLAURIERS

Il est proposé par M. Jacques De Villers et majoritairement résolu de recommander au Conseil municipal d'approuver les plans visant le remplacement du revêtement extérieur de la résidence ; le remplacement du balcon, du perron et de la terrasse, le tout, selon les documents fournis et présentés au CCU.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Manon Bissonnette, il est résolu unanimement :

QUE le conseil approuve la plan d'implantation et d'intégration architectural pour le 1763, rue R.-Deslauriers.

ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019

Résolution
19-08-152

g) PIIA: 1940, RUE W-THOUIN

Il est proposé par Mme Manon Bissonnette et majoritairement résolu de recommander au Conseil municipal d'approuver les plans visant

le remplacement du revêtement de la toiture de la résidence selon les documents fournis et présentés au CCU

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. le conseiller Gaétan Dutil, il est résolu unanimement :

QUE le conseil approuve le plan d'implantation et d'intégration architectural pour le 1940, rue W-Thouin.

ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019

Résolution
19-08-153

h) PIIA : 1727, RUE R.-DESLAURIERS

Il est proposé par M. Jean-François Lantier et majoritairement résolu de recommander au Conseil municipal d'approuver les plans visant le remplacement du revêtement de la toiture de la résidence selon les documents fournis et présentés au CCU.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Manon Bissonnette, il est résolu unanimement :

QUE le conseil approuve la plan d'implantation et d'intégration architectural pour le 1727, rue R.-Deslauriers.

ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019

Résolution
19-08-154

i) PIIA: 2001, RUE R.-CHARETTE

Il est proposé par M. Frank Schiavone et majoritairement résolu de recommander au Conseil municipal d'approuver les plans visant la construction d'un bâtiment accessoire (remise).

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Manon Bissonnette, il est résolu unanimement :

QUE le conseil approuve le plan d'implantation et d'intégration architectural pour le 2001, rue R.-Charrette.

ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019

Résolution
19-08-155

j) PIIA: 885, CHEMIN DE SAINTE-LUCIE

Il est proposé par Mme Manon Bissonnette et majoritairement résolu de recommander au Conseil municipal d'approuver les plans visant la construction d'un bâtiment principal.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Annie Dufort, il est résolu unanimement :

QUE le conseil approuve le plan d'implantation et d'intégration architectural pour le 885, chemin de Sainte-Lucie.

ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019

Résolution
19-08-156

k) PIIA: CHEMIN DU GOLF – MATRICULE : 5107-76-8564

Il est proposé par M. Frank Schiavone et majoritairement résolu de recommander au Conseil municipal d'approuver les plans visant la construction d'un bâtiment principal.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Manon Bissonnette, il est résolu unanimement :

QUE le conseil approuve le plan d'implantation et d'intégration architectural pour le chemin du Golf – matricule : 5107-76-8564

ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019

Résolution
19-08-157

l) PIIA: 2062, CROISSANT GALARNEAU

Il est proposé par M. Jean-François Lantier et majoritairement résolu de recommander au Conseil municipal d'approuver les plans visant la construction d'un garage privé détaché de la résidence principale, selon les documents fournis et présentés au CCU.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Manon Bissonnette, il est résolu unanimement :

QUE le conseil approuve le plan d'implantation et d'intégration architectural pour le 2062, croissant Galarneau.

ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019

Résolution
19-08-158

m) PIIA: CHEMIN CHARLES – MATRICULE : 5205-33-2665

Il est proposé par M. Frank Schiavone et majoritairement résolu de recommander au Conseil municipal d'approuver les plans visant la construction d'un bâtiment principal.

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Manon Bissonnette, il est résolu unanimement :

QUE le conseil approuve le plan d'implantation et d'intégration architectural pour le chemin Charles – matricule : 5205-33-2665.

ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019

Résolution
19-08-159

n) LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT POUR L'ACTUALISATION DU TAUX HORAIRE DU POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

ATTENDU la volonté de la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides d'actualiser le taux horaire du poste d'inspecteur en bâtiment et environnement;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides et le syndicat SCFP ont conclu une lettre d'entente;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme la conseillère Sophie Chénier, il est résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides actualise le taux horaire du poste d'inspecteur en bâtiment et environnement à 28,00\$ de l'heure;

DE MANDATER M. Steve Deschenes, directeur général par intérim et Mme Anne Guylaine Legault, mairesse à signer la lettre d'entente entre la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides et le syndicat SCFP.

ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019

Résolution
19-08-160

o) EMBAUCHE D'UNE INSPECTRICE EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT

ATTENDU que Mme Isabelle Bouchard est travailleuse autonome pour la Municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides afin de combler le poste d'inspectrice municipal depuis le 11 juillet 2019;

ATTENDU que le contrat signé entre Mme Bouchard et la Municipalité se termine le 12 août 2019;

ATTENDU qu'une offre d'emploi a été publié sur le site d'Emploi-Québec ainsi que sur le site Québec municipal afin de combler le poste d'inspecteur en bâtiment et environnement;

ATTENDU QUE nous avons utilisé la banque de candidature existante pour ce poste;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. le conseiller Gaétan Dutil, il est résolu :

QUE Mme Isabelle Bouchard soit et est embauchée à titre d'inspectrice en bâtiment et environnement en date du 12 août 2019, le tout conditionnellement à la réussite de la période de probation de six mois;

QUE la rémunération et les conditions de travail sont celles prévues à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 AOÛT 2019

2. PÉRIODE DE QUESTIONS (DE 19h13 À 19h25)

Quelques questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes présentes dans la salle.

Résolution
19-08-161

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de Mme la conseillère Manon Bissonnette, il est résolu unanimement que la séance soit levée à 19h26.

Anne-Guyline Legault, mairesse

Steve Deschenes, directeur général par intérim